



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-002-2018-01

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2018

# Sommaire

## **Centre hospitalier Sainte-Anne**

IDF-2018-01-02-013 - DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES SITES (3 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

IDF-2018-01-02-002 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière administrative. (2 pages)

Page 7

IDF-2018-01-02-003 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire. (4 pages)

Page 10

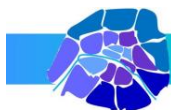
IDF-2018-01-02-001 - Décision portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Établissement FranceAgrimer. (2 pages)

Page 15

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2018-01-02-013

**DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES  
SITES**



Délégation n°2017-023

## DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SITES

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6141-1 – L6141-7 et D 6143 – 33 à 6143-35,
- Vu la convention de direction commune du 24 mai 2017 entre le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'arrêté nommant Jean-Luc CHASSANIOL directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,
- Vu l'arrêté nommant Lazare REYES en charge de la direction du site de l'EPS Maison Blanche au sein de la direction commune aux Centre hospitalier Sainte-Anne, Etablissement Public de Santé Maison Blanche et Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse à compter du 06 janvier 2014,
- Vu l'arrêté nommant Céline BEZ Directrice adjointe au Centre hospitalier Sainte-Anne, à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse à compter du 06 janvier 2014,
- Vu l'organigramme de direction modifié,

Considérant que la mise en place d'une direction commune est sans effet sur la personnalité juridique des établissements concernés qui est maintenue,

### DECIDE

#### **Article 1 – Délégation pour les sites**

##### ***Etablissement Public de Santé Maison Blanche***

Lazare REYES reçoit délégation de signature sur tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés.

Lazare REYES organise la continuité de la fonction de direction sur le site.

Lazare REYES est chargé d'organiser la continuité du fonctionnement de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche.

Lazare REYES est chargé d'organiser les instances de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche qu'il préside ou dont il désigne un président par délégation, membre de l'équipe de direction.

### ***Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

Céline BEZ reçoit délégation de signature sur tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés.

Céline BEZ organise la continuité de la fonction de direction sur le site.

Céline BEZ est chargée d'organiser la continuité du fonctionnement du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse.

Céline BEZ est chargée d'organiser les instances du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse qu'elle préside ou dont elle désigne un président par délégation, membre de l'équipe de direction.

### **Article 2**

#### ***Etablissement Public de Santé Maison Blanche***

Lazare REYES rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

#### ***Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

Céline BEZ rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont elle a la responsabilité déléguée.

### **Article 3**

#### ***Etablissement Public de Santé Maison Blanche***

En cas d'absence de Lazare REYES, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche est donnée à :

- Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe chargée des Finances de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray Vaucluse
- Monsieur Antoine BURNIER, Directeur adjoint chargé des ressources humaines
- Madame Cléa BLOCH, Directrice adjointe chargée des affaires générales et des affaires médicales

#### ***Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

En cas d'absence de Céline BEZ, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse est donnée à :

- Madame Elsa BOUBERT, Directrice des ressources humaines
- Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe chargée des Finances de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray Vaucluse
- Madame Laure NGUYEN, Directrice adjointe chargée des activités médico-sociales
- Madame TERRAT, Directrice des soins

#### ***Centre hospitalier Sainte-Anne***

En cas d'absence de Jean-Luc CHASSANIOL, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, du Centre hospitalier Sainte-Anne est donnée à :

- Madame Céline BEZ, Adjointe au Directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne
- Monsieur Jacques PONTIS, Directeur adjoint chargé de projets
- Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée des affaires juridiques et des relations avec les usagers
- Monsieur Philippe CHARLES, Directeur adjoint chargé des finances
- Madame Françoise TOUX, Directrice adjointe chargée de l'admission et de la facturation

#### **Article 4**

En cas d'absence de Jean-Luc CHASSANIOL et du Directeur de Site, le Directeur Adjoint chargé de l'intérim doit informer de tout évènement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée, à l'Adjoint au Directeur ou à la Secrétaire Générale de la Direction Commune présent.

#### **Article 5**

La présente délégation sera notifiée, pour information, à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance des trois établissements, Monsieur le Délégué Départemental de Paris, Madame et Messieurs les Présidents de la Commission Médicale des trois établissements et de la Commission médicale du Groupement, Madame la Trésorière Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

#### **Article 6**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 janvier 2018

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur de la Direction commune

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2018-01-02-002

Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne  
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,  
en matière administrative.



## PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY,  
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative**

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,**

**Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,**

**Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-06-19-010 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.**

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- M. Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des actes figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-06-19-010 du 19 juin 2017.

1/2



**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

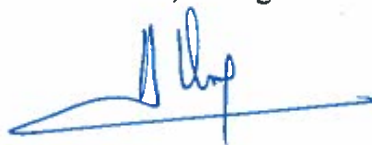
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de service, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Patricia PINOT, attachée d'administration, secrétaire générale adjointe.
- M. Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole.
- M. Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Elvira MELIN, ingénieur des travaux publics de l'État, adjointe au chef de service.
- M. Gérôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Christine CHEVEAU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service.
- Mme Emmanuelle LARIVIERE, inspectrice en cheffe de la santé publique vétérinaire, cheffe du service régional de la formation et du développement par intérim, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole.
- Mme Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Yamine AFFEJEE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service.

**Article 3 :** L'arrêté n° IDF-2017-09-04-005 du 4 septembre 2017 est abrogé.

**Article 4 :** La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 2 JAN. 2018

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2018-01-02-003

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne  
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,  
en matière d'ordonnancement secondaire.



## PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY,  
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,**

**Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**

**Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-06-19-011 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,**

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- M. Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- M. Filipe SANTOS, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Mme Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142)
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 – action 1).

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 - action 2)
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724)

**Article 2 :** Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

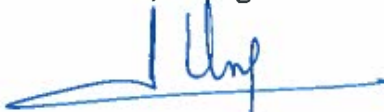
**Article 3 :** L'arrêté n° IDF-2017-10-31-001 du 31 octobre 2017 est abrogé.

**Article 4 :** Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

**Article 5 :** La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 2 JAN. 2018

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

## ANNEXE

### **Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus**

Filipe SANTOS, secrétaire général,  
Patricia PINOT, adjointe au secrétaire général,  
Catherine PERICAUD, responsable de la comptabilité,  
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité.

### **Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives**

#### **1) DRIAAF site de Cachan**

##### **Secrétariat général (SG)**

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information  
Aurélie MAZZOLENI, responsable CEPEC  
Adel ZIDI, responsable logistique  
Nathalie GARRIGUES, responsable et déléguée régionale de la formation continue

##### **Service régional de la formation et du développement (SRFD)**

Emmanuelle LARIVIERE, cheffe du service  
Dominique DANCE, adjointe à la cheffe de service

##### **Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)**

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service  
Elvira MELIN, adjointe au chef de service

##### **Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)**

Gérôme PIGNARD, chef du service  
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

##### **Service régional de l'économie agricole (SREA)**

Yves GUY, chef du service  
Jonathan SAULNIER, adjoint au chef de service

##### **Service régional de l'alimentation (SRAL)**

Nathalie PIHIER, chef du service  
Yamine AFFEJEE, adjoint à la cheffe de service

##### **Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)**

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail  
Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité au travail

##### **Assistant de service social (ASS)**

Sabrina SAIDJ, assistante sociale

#### **2) DRIAAF site de Paris - Vaugirard**

**Mission d'appui aux personnels et aux structures (MAPS)**

Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

**3) DRIAAF site de Roissy**

**SRAL/SIVEP**

Thierry BADIN DE MONTJOYE, chef du poste frontalier

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

**4) DRIAAF site de Rungis**

**Service régional de l'alimentation (SRAL)**

Ludovic DUBOIS, chef de pôle

Zineb HADJOU-LEPINOIS, adjointe au chef de pôle

**RNM/SRISE**

Franck LEMAITRE, adjoint au chef de pôle

**BNEVP**

Karine GUILLAUME, directrice

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint de la directrice

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2018-01-02-001

Décision portant subdélégation de signature de la directrice  
régionale et interdépartementale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice  
des missions des services de l'Établissement  
FranceAgrimer.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## DÉCISION

**Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer**

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France**

- VU** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- VU** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,
- VU** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- VU** le livre VI du code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles R. 621-27 et R. 621-28,
- VU** l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,
- VU** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,
- VU** la décision N° FranceAgriMer/ST/2017/20 du 21 juin 2017 portant délégation de signature de la directrice générale de FranceAgriMer à M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,
- VU** la décision préfectorale n° IDF-2017-07-03-014 du 3 juillet 2017 du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer.



## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : délégation de signature est donnée à :

M. Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental adjoint, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement ;

M. Thierry CHILLAUD, directeur régional et interdépartemental adjoint, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement ;

M. Filipe SANTOS, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions relevant des affaires générales de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

M. Gêrôme PIGNARD, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

M. Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à M. Filipe SANTOS et à M. Gêrôme PIGNARD ;

M. Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à M. Filipe SANTOS et à M. Gêrôme PIGNARD ;

M. Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de M. Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

**Article 2** : la décision de subdélégation n° IDF-2017-07-05-002 du 5 juillet 2017 est abrogée.

**Article 3** : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ainsi qu'aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le - 2 JAN. 2018

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt

  
Anne BOSSY